

## Communiqué du 22 septembre 2021

Comme chaque semaine, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants :

### Situation sanitaire et Télétravail

Le directeur a expliqué que la situation sanitaire à la DRFIP était satisfaisante. En effet, aucun cas positif au COVID n'a été signalé.

Le DRFIP a fait diffuser un message à destination des chefs de services le 22/09/2021 concernant les règles en matière d'autorisation d'absence spécifiques « COVID ». Un message, spécifique aux ASA 30, a été publié sous Ulysse 45.

M. DALLES a demandé un point au PPR sur la mise en œuvre du nouveau dispositif de télétravail. Aucune difficulté n'a été remontée par les chefs de service.

### Services :

Ont été évoquées les situations des services suivants :

- Le bâtiment de l'ESI abritant les agents du SFACT qui est victime d'actes de dégradation volontaire (jets de pierres) hors des heures de bureau. La DISI s'attache à trouver des solutions de prévention (élever les grillages et mieux protéger le site). La DISI a déposé plainte.
- Trésorerie Hospitalière Départementale : la situation des différents services qui composent la THD est soit maîtrisée soit s'améliore. Les actions menées par le chef de poste portent leurs fruits notamment vers le CHRO qui va s'équiper de nouveaux moyens de paiement. M. DALLES a rappelé que l'audit, en cours de finalisation, a porté sur l'ensemble des services de la THD sans exception. Les agents de la THD ont pu faire part de leurs inquiétudes à M. SALAÛN lors de sa visite la semaine dernière.

S'agissant des prochains transferts d'emplois (7 emplois) vers le service des « hébergés », à l'heure actuelle 3 ou 4 agents suivraient la mission et rejoindraient la THD. S'agissant des emplois non pourvus, des agents de l'EDR rejoindront la THD, sur les 2 agents C (nouvellement affectés dans le Loiret) 1 des 2 serait affecté à la THD. Certains contrôleurs stagiaires qui seront affectés dans le Loiret pourraient aussi rejoindre la THD.

### TRAVAUX DE LA CITE COLIGNY – Programme 348:

Le directeur a communiqué les informations suivantes sur les travaux de la cité Coligny.

- 1- Le micro-zoning doit être stabilisé pour la mi-octobre. Le micro-zoning définit les zones d'implantation par poste de travail nominatif. La macro-zoning définit l'attribution de l'espace des services de l'entreprise.
- 2- Les travaux ne débuteraient pas avant janvier 2022.
- 3- Les regroupements des services s'opèreraient sur les bâtiments P1, P2 et P3 et sur le bâtiment F1.
- 4- Une attention particulière est portée à l'accueil des usagers en matière de sécurité et de qualité.

Les services sociaux rejoindraient le bâtiment F1 ainsi que les services implantés au bâtiment D.

Le PCD ne quittera les locaux de la rue de la Bretonnerie pour rejoindre le bâtiment P de la cité Coligny fin 2022/ début 2023.

L'équipe Locale CFTC DGFIP reste à votre disposition pour toutes demandes de renseignement nécessaire.